



Saint Pierre
de Chartreuse

Crédit photo : Christine GUIMARON

Saint-Pierre de Chartreuse

LETTRE MUNICIPALE AVRIL 2023



POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE :

Pensez à vous inscrire à la Newsletter : saintpierredechartreuse.fr

Quelques exemplaires papier sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

PROCHAINE PUBLICATION MAI 2023

Retrouvez-nous sur :  [MairiedeSaintPierredeChartreuse](https://www.facebook.com/MairiedeSaintPierredeChartreuse)



[saint_pierre_de_chartreuse](https://www.instagram.com/saint_pierre_de_chartreuse)
(Créé par Jérôme BARRIS)

SOMMAIRE



07

Vigilance sécheresse - Nord Isère



08

Collecte des encombrants



10

Anticiper la saison des feux :
Avant l'été, pensons à débroussailler



12

Les Rendez-vous du P'tit Son - 2023

01

Édito

02

Vie Municipale

05

Vie Communale

10

Anticiper la saison des feux

12

Vie Associative et culturelle

13

Vie Intercommunale

15

Numéros utiles

16

Offres d'emploi / Agenda



Stéphane GUSMEROLI

*Maire de Saint-Pierre de Chartreuse,
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire*



Édito

Cher-e-s Chartroussin-e-s,

Ce lundi 3 avril, le Conseil municipal a voté les budgets pour l'année 2023, ainsi que le plan-projets annuel récapitulant les actions et projets que la Municipalité conduit au cours de ce mandat.

Ce budget 2023 a été construit avec la nécessité d'opérer des arbitrages et établir des priorités, au regard des contraintes financières qui pèsent sur nous : inflation, augmentation forte du coût de l'énergie, ... Un dossier complet de présentation détaillé des budgets sera préparé pour la Lettre municipale de mai prochain.

Nous devons au cours de l'année 2023 mener un travail de fond sur l'optimisation de nos finances communales : rechercher des recettes complémentaires, demander des subventions, céder des biens communaux, optimiser les coûts de fonctionnement, ...

Plusieurs projets seront mis en œuvre cette année 2023 : début des travaux de la Maison de santé, aménagement du parvis piéton sur le Plan de Ville, recrutement d'un agent en charge des actions sociales en direction des seniors, de projets intergénérationnels, d'accompagnement social ou de mobilité, équipement du Jardin du Père Truffot pour y accueillir des animations festives et spectacles, extension des services de la bibliothèque et début de l'installation de notre « Microfolie »,

Plus d'informations sur "Microfolie" :

lavillette.com/page/micro-folie_a405/

actions en faveur de l'environnement (plan de sobriété énergétique, gestion des déchets, amélioration du système d'assainissement, maîtrise de l'ancienne décharge de Perquelin, ...), ...

Ces différents projets de la Municipalité sont menés avec le soutien financier fort de nos partenaires institutionnels : Europe, Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes et Département de l'Isère. Je les en remercie à nouveau.

Nous construisons progressivement notre vision du développement du village-station de Saint Pierre de Chartreuse : « bien-vivre ensemble », tout en cultivant l'identité forte de notre magnifique territoire de Chartreuse. Dépaysante, généreuse, intacte et vivante, la destination Chartreuse invite au ressourcement sous toutes ses formes. Nous avons demandé à Jean-François CARON, créateur de la Fabrique des Transitions, de mener un diagnostic sensible de notre village. Son travail a été restitué début mars aux quelques personnalités du village qu'il a rencontrées. Il nous a livré ses préconisations. A nous tous, collectivement de les partager et de nous les approprier. Il nous revient tous ensemble de construire notre avenir !

.....
Stéphane GUSMEROLI

Maire de Saint-Pierre de Chartreuse
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire



Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

FINANCES

Suite au vote des comptes administratifs 2021 le 6 mars 2023, le Conseil municipal a adopté l'ensemble des budgets prévisionnels pour l'année 2023 : budget principal, budget annexe eau/assainissement, budget forêt.

BUDGET PRINCIPAL 2023 :	BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2023 :	BUDGET FORÊT 2023 :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 489 668 €	Dépenses et recettes de fonctionnement : 498 237 €	Dépenses et recettes de fonctionnement : 41 359 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 892 069 €	Dépenses et recettes d'investissement : 1 881 883 €	Dépenses et recettes d'investissement : 160 955 €

Les taux d'imposition 2023 restent inchangés par rapport à l'année 2022 :

- Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du Département de l'Isère (15.90%) a été transféré à la Commune. Par conséquent, la Commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. A partir de 2023 et après trois années de gel à son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires, peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

- Taux d'imposition 2023 pour le « foncier bâti » = 48.72%
- Taux d'imposition 2022 pour le « foncier non bâti » = 109.81 %
- Soit pour 2023 un produit fiscal de 1 375 042 €

AMÉNAGEMENT DU PLAN DE VILLE ET PROJET DE MAISON DU PARC / OFFICE DE TOURISME

La Commune prévoit la réalisation, cet automne 2023, de l'aménagement du futur parvis devant la Maison du Parc / Office de tourisme en cours de construction sur le Plan de Ville. Le projet a fait l'objet de réunions de concertation au cours de ce mois de mars, avec les commerçants, les riverains et les habitants du village. Le projet a ainsi été revu par le maître d'œuvre Alpétudes : il est présenté ci-contre. Certains points restent encore à affiner : organisation du stationnement le long du bâtiment du Bois des Lièvres, micro-plan de circulation sur la partie nord du Plan de Ville, choix des essences d'arbres à planter, ...

Cet aménagement du parvis, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, bénéficie d'un financement du Département de l'Isère (CPAI), de l'Etat (DETR), de la Communauté de Communes et du Parc de Chartreuse. Dans le cadre de cet aménagement, il est prévu avec le Territoire Energie Isère (TE38) une modification de l'éclairage public. Sur la base des études d'éclairage réalisées par le TE38, le Conseil municipal a validé la mise en place de 7 nouveaux luminaires, en harmonie avec le reste du Plan de ville (lanternes « 4 faces » sur des mâts de 4m de hauteur, T° de couleur de 1800K, en LED). Cet éclairage public de la place représentera un montant de travaux de 17 230 €, dont 7 269 € seront à la charge de la Commune.





Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 3 avril 2023

Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

PLAN D'ACTIONS MUNICIPALES 2023

Dans le cadre de la gouvernance municipale de Saint Pierre de Chartreuse, il est prévu l'adoption régulière de « plans-projets municipaux ». Ils ont pour objet d'identifier les actions et projets à étudier et à mener par les élus. Le Conseil municipal a ainsi validé le troisième plan-projets de la Municipalité, pour l'année 2023. Les grands axes de l'action de la Municipalité, qui traduisent de façon opérationnelle notre vision pour le développement de notre village-station de Saint-Pierre de Chartreuse, sont :

- Développer les services à la population (services sociaux, mobilité/routes, éducation, santé, eau/assainissement, alimentation scolaire, gestion des déchets, ...)
- Développer le tourisme vers une offre diversifiée 4 saisons, résiliente, durable, sobre en ressources, et accompagner l'évolution de l'offre neige et du ski alpin, pour qu'elle reste un des moteurs de l'économie du village. Rendre la station attractive, accueillante, en réponse aux attentes d'une clientèle familiale, avec un nouvel équilibre technique et financier durable
- Conduire la transition sociale et écologique du village, pour les Chartroussins et les générations futures
- Préserver et valoriser notre environnement de montagne et ses ressources naturelles
- Porter un projet culturel pour le village, pour développer le lien social et permettre l'accès pour tous à la culture
- Remettre à niveau et entretenir durablement le patrimoine communal (bâtiments, routes, espaces publics, réseaux d'eau et d'assainissement, ...).
- Soigner notre cadre de vie
- Encourager l'installation de nouvelles entreprises et activités : les accompagner dans leurs projets
- Développer notre économie de montagne (forêt, agriculture, commerce, artisanat, promotion des circuits-courts et des achats locaux)
- Améliorer l'accueil et rendre attractif le Bourg, cœur de notre village-station : accompagner le projet de Maison du Parc / Office de tourisme intercommunal, développer les services (Maison de santé, ...)
- Aménager les différents pôles de la Commune, en tenant compte de leurs spécificités et leur histoire (Saint Hugues, La Diat, ...)
- Accompagner la reconversion des bâtiments du Grand Som à La Diat
- Développer une offre d'hébergements de qualité et le séjour, en soignant l'accueil
- Installer durablement une gestion saine de la Commune et conduire des projets structurants pour notre village
- Tisser des relations de confiance avec les partenaires institutionnels et co-construire le Territoire
- Mener nos actions dans une gouvernance solidaire multi-partenaires à l'échelle du massif de Chartreuse (institutionnels, socio-professionnels et commerçants, associations et habitants) : tous ensemble, faire vivre le territoire

GOVERNANCE MUNICIPALE



Cécile Lasio, première adjointe en charge du tourisme et de l'hébergement, sera absente de Chartreuse à partir de ce mois d'avril et pour environ 6 mois. Pendant toute cette période, elle conservera sa fonction d'adjointe, mais le versement de son indemnité d'élue sera suspendu. Ce versement reprendra à son retour au sein du Conseil municipal, lorsque Cécile Lasio assumera à nouveau ses délégations liées au tourisme et à l'hébergement.



Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

PISTE FORESTIÈRE DE LA SCIA

Une consultation d'entreprises a été lancée par la Commune, pour la réfection complète de la piste forestière des Essarts jusqu'à La Scia : terrassement, broyage compactage de matériaux et reprofilage de la piste. Le Conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise Cheval Blanc BTP pour cette opération de réfection de la piste de La Scia, pour un montant total de 27 663 € HT. La Commune bénéficie d'une subvention à hauteur de 60 % pour ces travaux, de la part de l'Europe (FEADER) et de l'Etat (Ministère de l'Agriculture). La réfection de la piste est programmée en mai/juin prochain, une fois que les travaux de confortement des talus auront été terminés en avril (purge des blocs déchaussés par l'érosion, confortement du talus amont, pose d'un grillage plaqué sur tout la niche d'érosion, soutènement de type « ouvrages métalliques préfabriqués de soutènement », terrassement et drainage).

EAU ET ASSAINISSEMENT

Des travaux d'amélioration et de réfection des réseaux d'eau, d'assainissement et eaux pluviales sont à réaliser Chemin de Pré Montagnat et Route de Perquelin. Pour cela, une consultation a été lancée. À l'issue de l'analyse des offres réceptionnées, le Conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise BOTTA pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 42 109.70 € HT. Ces travaux se dérouleront en mai/juin 2023.

SÉCURITÉ ET SECOURS

Sur proposition de Christine DUMESTRE, Conseillère municipale déléguée à la sécurité et à la gestion des risques, le Conseil municipal a décidé de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune, de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres, d'appui logistique et de rétablissement des activités. Les missions et l'organisation de cette réserve communale de sécurité civile seront prochainement précisées par arrêté municipal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil municipal a décidé une première partie des subventions aux associations, pour l'année 2023, pour les animations déjà réalisées en début d'année : 500 € pour Pic Livre, 500 € pour Ski Saint Hugues Les Egaux, 50 € pour le Comité d'animation et 500 € pour la crèche Fées et Lutins. Les autres subventions aux associations locales sont encore à l'étude et seront proposées au vote lors d'un prochain Conseil municipal.



Date du prochain Conseil municipal :

Mardi 2 mai 2023 à 20h30, salle du conseil



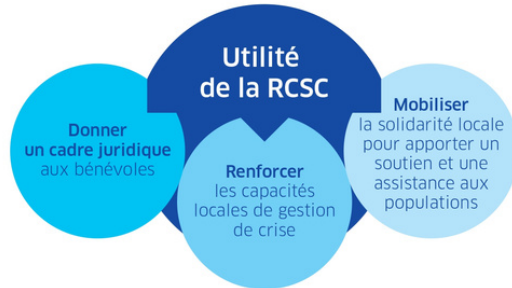
La Réserve Communale de Sécurité Civile en 5 points

1

Le citoyen, acteur de la sécurité civile

Instaurée dans la commune qui le souhaite par délibération du conseil municipal, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un **outil de mobilisation civique**, créé par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant **au soutien et à l'assistance** des populations en cas de crise.



2

La solidarité en situation de crise

La RCSC a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population. **Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence.**

Les missions et les limites d'intervention de la RCSC ainsi que les modalités et les conditions d'engagement sont définies dans un **règlement intérieur** fixé par le maire.

Avant : prévention

- * Sensibilisation et information de la population sur les risques
- * Préparation de la population aux comportements à adopter face aux risques

Pendant : missions opérationnelles

- * Activation d'un Centre d'Accueil et de Regroupement pour les sinistrés (CARE)
- * Participation à l'alerte des populations, à l'évacuation d'un quartier
- * Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- * Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou grand froid
- * Surveillance de digues ou de massifs forestiers
- * Armement du poste de commandement communal

Après : assistance et accompagnement

- * Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- * Aide des sinistrés dans leurs démarches administratives
- * Collecte et à la distribution des dons au profit des sinistrés



3

La solidarité organisée

La création d'une RCSC doit répondre à un besoin clairement identifié et respecter les étapes de la procédure.

- * Définir les missions potentielles de la RCSC
 - À partir de l'évaluation des risques sur la commune (par exemple inondation : alerte des populations, aide à domicile aux personnes en zone inondable, surveillance des repères de crues)
 - Sans risque particulier sur la commune : accueil de la population dans un gymnase (armement du CARE, soutien aux personnes vulnérables)

- * Délibération en conseil municipal créant la RCSC

- * Rédaction du règlement intérieur (objet et organisation de la RCSC, conditions de recrutement, statut, acte d'engagement, mobilisation, etc.)
- * Consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours

- * Rédaction de l'acte d'engagement dans la RCSC

- * Arrêté municipal relatif à la création et à son organisation

- * Transmission des actes administratifs au préfet au titre du contrôle de l'égalité

- * Engagement des bénévoles

- * Étendre le contrat d'assurance de la commune aux bénévoles de la RCSC

Autorité

La RCSC est placée **sous l'autorité du maire** au titre de ses pouvoirs de police. Son engagement est limité au territoire communal.

Exceptionnellement et en vertu de la solidarité, le maire peut être amené à autoriser l'action de la RCSC hors des limites communales lorsqu'un événement touche une commune voisine et qu'une demande émane de l'autorité compétente (maire ou préfet).

Lien avec le Plan Communal de Sauvegarde

La RCSC est complémentaire du PCS et ses modalités de mise en œuvre sont précisées dans ce plan.

Facultative, la RCSC peut aussi être créée lorsque la commune n'est pas dotée d'un PCS.

4

Les compétences du réserviste au service de tous

Ressource humaine indispensable, le bénévole est engagé sans critère particulier, ni condition d'âge ou d'aptitude physique.

Il signe obligatoirement un acte d'engagement de 1 à 5 ans renouvelable. Cet acte lui procure une protection juridique équivalente au statut de collaborateur occasionnel du service public avec des garanties sociales et des devoirs. Il ne s'agit pas d'un contrat de travail ou d'un contrat d'engagement au sens militaire.

L'activité du réserviste au sein de la RCSC ne peut excéder 15 jours ouvrables par an.



5

Maintenir l'élan solidaire

Pour garantir la pérennité de la RCSC sur le long terme, l'équipe municipale devra la « faire vivre » en s'appuyant sur des actions et mesures destinées à maintenir la motivation des réservistes et l'opérationnalité du dispositif.

Formations et exercices

- * Organiser des formations en fonction des missions définies
- * Organiser des exercices (définir un calendrier)
- * Créer un secrétariat pour administrer la RCSC
- * Reconnaissances opérationnelles sur le terrain

Valorisation des actions

- * Présenter la RCSC et ses missions aux différents acteurs (SDIS, gendarmerie, élus, police municipale, associations)
- * Communiquer localement
- * Inclure la RCSC aux manifestations de la commune

Esprit de cohésion

- * Proposer des activités de cohésion (repas, manifestations sportives)
- * Créer un compte au nom de la RCSC sur les réseaux sociaux ou un blog

En savoir plus

Réserve communale de sécurité civile :

Articles L 724-1 à L 724-14 du code de la sécurité intérieure
Cirulaire INTE0500080C du ministère de l'intérieur du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile

Plan communal de sauvegarde :

- Guide pratique d'élaboration
- S'organiser pour être prêt - la démarche / S'entraîner pour être prêt - les exercices
- Organiser le soutien des populations - Mettre en place un centre d'accueil et de regroupement

Documents téléchargeables à l'adresse suivante :

www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/La-Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile



VIE COMMUNALE

Obligation de déclaration de "meublés de tourisme"

Un hébergeur qui propose des locations touristiques doit remplir un formulaire CERFA de « Déclaration en Mairie des Meublés de Tourisme » ou de « Déclaration en Mairie des chambres d'hôtes » et l'adresser à la mairie du lieu d'hébergement (Art L.324-1-1, L.324-4, D.324-1-1, et D.324-15 du code du tourisme).

La taxe de séjour une ressource essentielle

La taxe de séjour a pour objectif de ne pas faire supporter au seul contribuable local les frais liés au tourisme. Les recettes de la taxe de séjour sont entièrement affectées à la promotion du tourisme de la collectivité perceptive (Article L.2333-27 du CGCT).

Qui paye la taxe de séjour ?

La taxe de séjour s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune. Elle est due par les clients majeurs.

Qui la collecte et pour qui ?

- Au réel :

Elle est collectée par l'hébergeur qui est en charge de son prélèvement et de son reversement pour la collectivité.



Pour quelles natures d'hébergements ?

La taxe de séjour s'applique pour tous les natures d'hébergements, lorsqu'un loyer est perçu.

- les palaces
- les hôtels de tourisme
- les résidences de tourisme
- les villages de vacances
- les chambre d'hôtes
- les auberges collectives
- les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristique
- les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
- les ports de plaisance
- les hébergements non classés ou en attente de classement

Les tarifs varient en fonction de la catégorie et du classement des hébergements.

Qui est exonéré ?

- Les moins de 18 ans
- Les saisonniers qui peuvent vous fournir un contrat avec la mention "contrat saisonnier" et employés sur le territoire
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes occupant un logement dont le loyer est inférieur à 5€ / jour

La déclaration peut être réalisée en ligne, vous pouvez également contacter directement le cabinet Barbey Consulting, gestionnaire de la taxe de séjour, qui pourra vous accompagner dans cette démarche si nécessaire.

CONTACT :

(04 56 45 49 77 / coeurdechartreuse@taxesdesesejours.fr)



Déclaration disponible en ligne via le lien : taxe.3douest.com/barbeyconsulting.php



Le Guide pratique « *La taxe de séjour intercommunale* » est à votre disposition gratuitement en mairie. N'hésitez pas à en faire la demande.





⚠ Vigilance sécheresse des eaux superficielles et souterraines du Nord Isère

Suite au comité départemental de l'eau qui s'est déroulé mercredi 22 mars 2023 sous la présidence de Laurent Prévost préfet de l'Isère, l'état de la ressource en eau dans le département doit inciter tous les utilisateurs de l'eau à la vigilance et à la sobriété. M. le préfet a donc décidé de placer en situation de vigilance sécheresse par arrêté, les eaux superficielles et souterraines des bassins versants : la Bourbre, l'Isle Crémieu, Chartreuse Guiers, Paladru-Fure, Sanne/Varèze/4 Vallées, Chambarans et de la Molasse Miocène Chambaran.

💧 Le niveau 1 de vigilance ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction mais chaque citoyen et usager est invité à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau.

Après une année 2022 marquée par une sécheresse estivale exceptionnelle, avec plusieurs épisodes de canicule, l'année 2023 commence avec une recharge des nappes très insuffisante suite à une sécheresse hivernale très marquée et avec un stock de neige historiquement bas, même si les récentes précipitations donnent un peu de répit. Le début d'année est marqué par une absence de pluviométrie sur les mois de janvier et février. Ce déficit, cumulé avec une année 2022 d'une sécheresse exceptionnelle,

n'a pas permis de recharger les nappes phréatiques qui nécessitent une pluviométrie importante et régulière de septembre à mars. La situation actuelle conduit à inviter chaque consommateur d'eau à être particulièrement attentif à l'utilisation de cette ressource et au respect des mesures édictées. Il est donc souhaitable de mobiliser l'ensemble des acteurs dès ce début du printemps pour les sensibiliser à la vigilance et à la sobriété. Des contrôles seront menés le cas échéant.



Broyat mis à disposition aux habitants :

Le tas de broyat de branche déposé depuis l'automne dernier sur le parking de Bafardière a rapidement disparu ce printemps. Une nouvelle campagne d'élagage a permis de le reconstituer. Il est à disposition des personnes souhaitant faire du paillage de leurs massifs de fleurs ou arbustes. En plus de limiter la pousse des végétaux non désirés, cela permet également de limiter l'arrosage.



Programme Cinébus - Vendredi 5 mai 2023



17h45 : CONTES DE PRINTEMPS - Films d'animation - À partir de 4 ans

📍 Salle des Arts (St-Pierre de Chartreuse) ⌚ Durée 47min 🎫 Tarif unique 3.50€

Le printemps s'annonce. Au milieu de la jungle ou de la forêt, la nature reprend ses droits, les rencontres en surprennent plus d'un, les sentiments amoureux éclosent et les troubadours chantent pour la reine. Des histoires d'une grande originalité portées par de jeunes talents de l'animation pour fêter cette saison pleine de promesses...



18h45 : SUR LES CHEMINS NOIRS

📍 Salle des Arts - St-Pierre de Chartreuse ⌚ Durée 1h35

🎫 Tarif adulte : 5.50€ ● Tarif réduit : 4.50€ ● Tarif enfant : 3.50€

Un soir d'ivresse, Pierre, écrivain explorateur, fait une chute de plusieurs étages. Cet accident le plonge dans un coma profond. Sur son lit d'hôpital, revenu à la vie, il se fait la promesse de traverser la France à pied du Mercantour au Cotentin. Un voyage unique et hors du temps à la rencontre de l'hyper-ruralité, de la beauté de la France et de la renaissance de soi.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Un service gratuit,

Proposé en aide pour les habitants de la commune. Les ramassages des encombrants sont assurés par les services communaux **hors période hivernale (de avril à octobre), une fois par mois selon votre secteur** : Nord ou Sud (pour connaître votre secteur se reporter en bas de page)*

Il ne s'agit pas d'un service de déménagement, c'est pourquoi une **limite de poids est fixée par demande (50kg)**. Merci de respecter strictement ces consignes pour le bon maintien de ce service pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas les moyens de se faire aider pour se rendre à la déchetterie.

Liste des objets non acceptés : extincteurs, cartons bruns, objets dangereux, roues de voitures avec pneus, batterie de voiture, objets trop volumineux...

Je souhaite bénéficier du service :



Je contacte la mairie pour m'inscrire,
au plus tard 3 jours avant la date prévue (le samedi qui précède le lundi du ramassage) **04 76 88 60 18**



Je précise la nature des encombrants,
le volume maximum est de **50kg.par demande**



Je dépose l'encombrant en limite de ma propriété,
la veille du ramassage (dimanche soir à partir de 19h), ne seront ramassés que les encombrants signalés.



*SECTEUR NORD :

Centre ville de St-Pierre-de-Chartreuse, La Diat, Bernière Carlinière, Patassière, Côte du Moulin, les Essarts, la Coche, Le Battour, Pajonnrière, Les Perriches, Champ Massot, Le Cucheron, Manissola, Baffardière.

*SECTEUR SUD :

Perquelin, Les Antonins, Mollard-Bellet, Gontière, Mollarière, Majeure, Marchandière, Brévardière, Garcinière, Les Michons, Les Epallets, Gérentière, St Hugues, Les Egaux, Cherlieu, Michallets, Les Cottaves, Les Revols, Les Guillels, Gerbetière, Les Marrons, Martinière, Mourinas, Grand Logis et Surchageat.



Pour connaître les dates des collectes : saintpierredechartreuse.fr/collecte-des-encombrants



CALENDRIER - 2023 : Collecte des encombrants

SECTEUR NORD :

Centre ville de St-Pierre-de-Chartreuse, La Diat, Bernière Carlinière, Patassière, Côte du Moulin, les Essarts, la Coche, Le Battour, Pajonnnière, Les Perriches, Champ Massot, Le Cucheron.

Ramasser les lundis :

AVRIL JUIN AOÛT OCTOBRE

24

26

28

30



Je dépose l'encombrant en limite de ma propriété,

la veille du ramassage (dimanche soir à partir de 19h), ne seront ramassés que les encombrants signalés.

SECTEUR SUD :

Perquelin, Les Antonins, Mollard-Bellet, Gontière, Mollarière, Majeure, Marchandière, Brévardière, Garcinière, Les Michons, Les Epallets, Gérentière, St Hugues, Les Egaux, Cherlieu, Michallets, Les Cottaves, Les Revols, Les Guillels, Gerbetière, Les Marrons, Martinière, Mourinas, Grand Logis et Surchageat.

Ramasser les lundis :

MAI JUILLET SEPTEMBRE

30

31

25

Je dépose l'encombrant en limite de ma propriété,



la veille du ramassage (dimanche soir à partir de 19h), ne seront ramassés que les encombrants signalés.



Bon à savoir :

Si j'ai des cartons, je les dépose au point de collecte à la Diat (St-Pierre-de-Chartreuse) ou, je me rends à la déchetterie d'Entre-Deux-Guiers aux horaires d'ouverture.



ANTICIPER LA SAISON DES FEUX

Avant l'été, pensons à débroussailler

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire aux risques d'incendies



situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes...

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE NATION VERTE
Agir - Mobiliser - Accélérer

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES





Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Quand débroussailler votre terrain ?

Vous devez débroussailler les abords de votre habitation ?

Avant chaque été, adoptez le bon calendrier !



Coupe des arbres, arbustes et branches.



Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et des espaces les plus embroussaillés (herbes et broussailles) avec une débroussailleuse ou une tondeuse puissante.

OCTOBRE

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN



Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.



Les Rendez-vous du P'tit Son - 2023 :

Cette année "Les Rendez-vous du P'tit Son" reviennent pour leur 3ème édition !
Nous avons le plaisir de vous annoncer notre soirée d'ouverture le vendredi 16 juin 2023.



SOIRÉE D'OUVERTURE - VENDREDI 16 JUIN 2023

📍 Musée Arcabas - St-Hugues de Chartreuse

🎵 Concert Arash Sarkechik 🕒 19h30

🎫 Prix conseillé 10€ 👤 Places limitées à 100 pers.

(Ouverture de la billetterie en ligne bientôt disponible).

Récital entre la culture et celle d'ici. Ambiance intimiste, guitare, saz, flûte et voix... Il chante aux creux des oreilles des spectateurs et raconte les récits imagés qui ouvrent la voie à ses chansons poétiques. Concert sans amplification.

Les Rendez-vous du p'tit Son à St-Pierre de Chartreuse :

Tous les vendredis soir du 30 juin au 28 juillet 2023

📍 Jardin du Père Truffot (St-Pierre de Chartreuse) 🕒 19h30

🎫 Billetterie participative 🍴 Buvette et petite restauration sur place



À NOTER :

En cas de mauvais temps les concerts auront lieu dans la salle St-Michel (St-Hugues de Chartreuse).

L'association "La Boule Chartroussine" St-Pierre de Chartreuse

Joueurs, joueuses de pétanque,
l'association la Boule Chartroussine vous informe de son changement de bureau.



- Président : MARIOTTI Bruno
Vice-Président : LEVESQUE Audrey
- Trésorier : MARIOTTI Laurence
Vice-Trésorier : SESTIER Thomas
- Secrétaire : COBUCCIO Angélique
Vice-Secrétaire : SOYEUX Michel-Eric



L'objectif de l'association est de garantir une pérennisation du terrain de pétanque et de passer des moments conviviaux et respectueux entre joueurs. Les frais d'adhésion permettront d'entretenir le terrain et éventuellement de réaliser une ou plusieurs animations. Pour information, l'association a décidé de nommer Mr Jean Ancey « membre d'honneur » en référence à son ancienneté et son implication. À bientôt sur le terrain pour passer un moment convivial.



Pour adhérer à l'association vous pouvez vous adresser à l'un des membres du bureau

laboulechartroussine@laposte.net





Maison de l'Emploi
Pays de la Vallée - Sud Grésivaudan

JOB DATING

TOUTES LES CLÉS POUR TROUVER TON ALTERNANCE

Offres
Conseils
Mentorat

Des entreprises qui recrutent
Des infos sur :
les formations le logement la mobilité

MERCREDI 26 AVRIL 2023 9H30 - 17H

Viens avec des CV

Salle des fêtes - VOIRON
Pl. Jacques-Antoine Gau

04 76 93 17 18

en partenariat avec

Agence polyvalente
Fermont Buisson

Afpa

PCO EP
Département de l'Isère
pôle emploi

CENTRE DE LOISIRS DU 11 AU 14 AVRIL
3-6 ans / 7-11 ans

De 9 à 27 euros / jour (selon QF)
De 27 à 81 euros / semaine (selon QF)

AADEC PRINTEMPS 2023

Les Olympiades d'AUXI'jeunes

Tous ensemble vers la victoire...
Quatre jours pour se dépasser en équipe !
Seule la solidarité permet de gagner...

NOUVEAU
Accueil à partir de 8 h

De nombreux ateliers de création et des activités par tranches d'âge puisque les 3-6 ans resteront dans les locaux de l'école avec Sandrine et Jolane, pendant que les + de 6 ans iront à Hermesende une partie de la journée avec Mathéo et Marine.

Les épreuves sportives se dérouleront à l'extérieur dans la mesure du possible.

Ecole communale de St P. d'Entremont
Arrivée entre 8 h et 9 h / Départ entre 17 h et 18 h
Le détail du planning sera communiqué 10 jours avant le début des vacances.

DOSSIER TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE DE L'AADEC
RENSEIGNEMENTS : jeunesse@aadec.fr - 04 79 65 84 03

aadec.fr

05/04

DAE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Logo de l'AADEC

Préparation des vacances !
N'hésite pas à contacter les anim's pour préparer les vacances d'été et ton séjour !
Vendredi 14 Après-midi au Forum
Vendredi 21 Après Midi à SLP

Inscriptions aux activités
Le mercredi 29 mars de 16h à 18h30 et le vendredi 31 mars de 16h à 18h30
aux Échelles (Forum) et à Saint-Lau (Siège)

CONTACT ANIM'S:
Tessa : 06 89 52 69 97
Elise : 07 67 71 14 54
Baptiste : 06 86 17 21 39

Futsal
SLP : Vendredi 14 de 18h à 19h
Les Échelles : Mercredi 19 de 17h30 à 18h30

Amener son pique-nique

4, place du Xème Groupement
38380 Saint-Laurent-du-Pont
47, rue Jean Jacques Rousseau
73360 Les Échelles

La fiche d'adhésion est à rendre avant les inscriptions.
Elle est disponible sur le site paj-jeunes.fr ou à l'association du PAJ

Merci de penser à une tenue adéquate à la sortie. On encourage toujours aux téléphones de rester à la maison (pour qu'ils profitent de leurs vacances aussi !)

Les inscriptions ne sont validées qu'à réception du paiement (délai de 48h max).
Merci de prévoir un règlement.

Aucune inscription ne sera acceptée avant les permanences d'ouvertures.
Il est possible de faire un départ à Saint-Thibaud-de-Couz, la Bauche ou Saint-Pierre-de-Chartreuse

QF	Bourget / Cookies-Muffins / Intercentre / Jeux de société / Déco Caisse à Savon / Puzzle / Géocaching Atelier créatif / Cache-cache / Soirée Zygo	Soirée cuisine, Escalade	Lasergame Accrobranche	Stage Web-Radio
0-200	3 €	5,5 €	8 €	14 €
201-300	3,5 €	6 €	9 €	16 €
301-500	4 €	7,5 €	11 €	20 €
501-700	5 €	9 €	13 €	24 €
701-900	5,5 €	10,5 €	15 €	28 €
901-1100	6,5 €	12 €	17 €	32 €
1101-1300	6,7 €	13 €	18 €	34 €
1301-1500	7 €	13,5 €	19 €	36 €
1501-1700	7,5 €	14,5 €	20 €	38 €
1701 et +	8 €	15 €	21 €	40 €

Logo de la Vallée de la Savoie

Logo de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Logo de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Logo de la Région Grand Est

Logo de la Région Île-de-France

Logo de la Région Normandie

Logo de la Région Occitanie

Logo de la Région PACA

Logo de la Région Pays de la Loire

Logo de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Logo de la Région Rhône-Alpes

Logo de la Région Nouvelle-Aquitaine

Logo de la Région Bretagne

Logo de la Région Centre-Val de Loire

Logo de la Région Hauts-de-France

Logo de la Région Île-de-France

Logo de la Région Normandie

Logo de la Région Occitanie

Logo de la Région PACA

Logo de la Région Pays de la Loire

Logo de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Logo de la Région Rhône-Alpes

Logo de la Région Nouvelle-Aquitaine

Logo de la Région Bretagne

Logo de la Région Centre-Val de Loire

Logo de la Région Hauts-de-France

VACANCES DE PRINTEMPS PAJ
Du 11 AVRIL AU 21 AVRIL 2023

MARDI 11
Match de Basket
Aix Maurienne-Evreaux
PAJ 18h30 - Forum 18h45
Retour 23h - 16 places
Tarif unique avec le département de Savoie 3€

MERCREDI 12
Rallye-Photo
Forum 13h - PAJ 13h15
Retour 18h - 16 places

JEUDI 13
Soirée Cuisine :
Bruschettas/Tartines
Forum 18h - PAJ 18h15
Retour 22h30 - 12 places

VENDREDI 14
Atelier Cookies/Muffins
PAJ 13h30 - Retour 17h30
8 places

LUNDI 17
Roller/Vélo/Trott/ Skate au lac du Bourget
PAJ 10h - Forum 10h15
Retour 18h30 - 12 places

MARDI 18
Journée chill : Jeux de société et Film
PAJ 9h30 - Forum 9h45
Retour 17h00 - 8 places

MARDI 18. AU JEUDI 20
Customisation de la Caisse à Savon
PAJ 13h30 - Forum 13h45
Retour 18h30 - 8 places

MERC. 19 AU SAM. 22
Stage Web-Radio au Zygomat Festival
Horaires définis en fonction des spectacles.
Communication à venir
8 places

JEUDI 20
Spectacle de théâtre au Zygomat Festival!
PAJ 17h - Forum 17h15
Retour 21h30 - 8 places

VENREDI 21
Géocaching
Forum 11h45
PAJ 12h
Retour 17h30
8 places



CYCLES & GO
LA SECONDE VIE DU VÉLO

COLLECTE DE VÉLOS USAGÉS, PIÈCES DÉTACHÉES ET ACCESSOIRES EN DÉCHÈTERIES

Le samedi 15 avril 2023,
aux horaires d'ouverture des sites

Vous avez un vélo qui rouille
dans votre garage ?
Offrez-lui une deuxième vie !

Entre-deux-Guiers,
St-Pierre-d'Entremont

L'association Cycles & Go,
chantier d'insertion,
collecte et recycle
des vélos pour leur
donner une seconde vie,
et permet à 13
personnes d'avancer
professionnellement.



DÉCHÈTERIE d'Entre-deux-Guiers

À-COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

PASSAGE EN HORAIRES D'ÉTÉ

HORAIRES

Lundi		14h-18h
Mardi	8h-12h	
Mercredi	8h-12h	13h-17h
Jeudi	9h-13h	14h-18h
Vendredi		14h-18h
Samedi	8h-12h	13h-17h

WWW.COEURDECHARTREUSE.FR



INSCRIPTIONS AU COLLÈGE LE GRAND SOM - ST LAURENT DU PONT

À partir du 13 juin 2023, les familles des enfants scolarisés en école publique seront informées par le collège, de l'affectation dans l'établissement. L'inscription se fera en ligne de préférence (la procédure vous sera envoyée).

Pour les familles des enfants scolarisés en école privée, ou instruits dans les familles, et qui souhaitent que leur enfant rejoigne le collège public, la démarche d'affectation doit être faite avant le 21 avril 2023 auprès de la DSDEN de l'Isère.

Plus d'informations sur le site internet du collège :
grandsom-isere.ent.auvergnerrhonealpes.fr/



Les résultats de l'affectation seront disponibles à partir du 13 juin 2023 et l'inscription se fera auprès de l'établissement. Merci de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat.

Vous trouverez toutes les actualités et informations concernant les enseignements, les projets sur le site du collège ainsi qu'une visite virtuelle de l'établissement : <https://grandsom-isere.ent.auvergnerrhonealpes.fr/l-etablissement/visite-virtuelle-du-college-le-grand-som/>



MÉDECINS

Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
 @ : medichartreuse@gmail.com
 04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

PHARMACIE

Dr Sophie MOTTET
 04 76 88 65 21

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 87 61 39 04

SAGE-FEMME LIBÉRALE

04 79 28 99 76

KINÉSITHÉRAPEUTES

04 76 87 13 67

PRATICIEN OSTÉOPATHIE

Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

PSYCHANALYSTE

Vincent BUCCI - 07 81 32 33 97

NATUROPATHE

Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19

Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
 Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

SAMU - 15 ou 112

POMPIERS - 18

GENDARMERIE - 17

URGENCES PERSONNES SOURDES - 114

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS

Lundi : 14h00 - 18h00
 Mardi : 8h00 - 12h00
 Mercredi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00
 Jeudi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
 Vendredi : 14h00 - 18h00
 Samedi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Mardi : 14h30 - 16h30
 Samedi : 9h00 - 12h00

MAIRIE

04 76 88 60 18
 OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

AGENCE POSTALE

04 76 53 01 30
 OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE

04 76 50 34 81
 OUVERT mercredi de 10h00-12h00 et 15h00-17h00
 samedi de 9h00-12h00

ÉCOLE DES 4 MONTAGNES

04 76 53 01 30
 Cantine : 04 38 02 05 52
 Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"

04 76 88 65 40

TAXI DE CHARTREUSE

06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

LES CLES DE CHARTREUSE

ESPACE VERT DE CHARTREUSE
 06 33 08 63 20

CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)

04 76 55 40 80

ADMR

04 76 06 44 14

OFFICE DE TOURISME

ST PIERRE DE CHARTREUSE
 04 76 88 62 08

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

04 76 88 75 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COEUR DE CHARTREUSE
 04 76 66 81 74



PENSEZ AU COVOITURAGE
 Pour plus de renseignements
 consultez la page :

saintpierredechartreuse/transports.fr



OFFRES D'EMPLOI

- **Le Centre social Pays du Guiers recherche :**
 - Un secrétaire d'accueil H/F
- **L'Office de Tourisme de St-Pierre de Chartreuse recherche :**
 - Un conseiller en séjour, période de mi-mai à mi-septembre H/F
 - Un conseiller en séjour, période de juin à août H/F
- **La Mairie d'Entremont-le-Vieux recherche :**
 - Un agent technique H/F
- **La Mairie de St-Joseph de Rivière recherche :**
 - Un agent d'entretien pour le groupe scolaire "Claude DEGASPERI" H/F

Pour plus d'informations retrouvez les offres sur :
www.saintpierredechartreuse.fr/offre-demploi



AGENDA

Événements à venir - St-Pierre de Chartreuse

9^E ÉDITION DE LA COURSE DE LA RÉSISTANCE

Cette nouvelle édition vous emmène à la découverte du Voironnais-Chartreuse, entre Voreppe, St-Pierre-de-Chartreuse, le col de la Placette et Voiron.

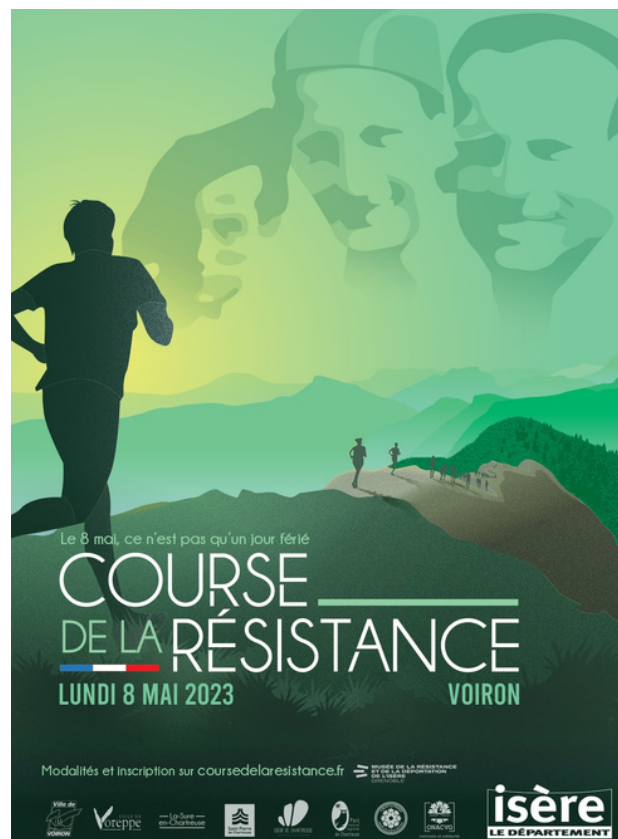
Venez rappeler que le 8 mai n'est pas qu'un jour férié !

LE CONCEPT :

La Course de la Résistance est une manifestation sportive organisée par le Département de l'Isère dans le cadre des commémorations du 8 mai 1945, marquant la fin de la Guerre en Europe. Cette 9^e édition aura lieu le lundi 8 mai 2023 et le village d'accueil sera situé à Voiron.

PLUSIEURS ÉPREUVES :

- 2 épreuves de course à pied chronométrées de 8 km et 30 km, répertoriées au calendrier des courses hors stades de l'Isère et respectant le règlement de la FFA.
- Des parcours cyclotouristiques non chronométrés proposant 3 distances de 35 km à 95 km.
- 2 randonnées pédestres non chronométrées de 8 km et 13 km.
- Des courses pour les enfants par catégorie d'âge.
- Une course d'orientation dans la ville.
- De nombreuses animations sportives et culturelles.



Plus d'informations sur :
coursedelaresistance.fr/page/levenement#les-lieux-emblematises





**FETE DES 30 ANS
DE LA CRECHE
FEES ET LUTINS**

03 JUIN 2023

A PARTIR DE MIDI

Pizzas
Spectacles petite enfance
Animations
Ateliers

SONT INVITÉS :
Anciens enfants
Parents
Professionnel.les

FEES ET LUTINS
CRÈCHE FÉES ET LUTINS

**RAIDLIGHT®
Trail Festival**

19/20/21 Mai 2023
**SAINT PIERRE
DE CHARTREUSE**

KMV
3.7KM-910M D+

Maratour
47KM-2900M D+

I-Dog Cani-trail
16KM-700M D+

Semi trail
24KM-1370M D+

Festi trail
16KM-700M D+

Courses enfants
1500M/1000M/500M

Skytrail
27KM-2300M D+

INSCRIPTIONS LIMITÉES
À 1500 DOSSARDS

**INFORMATIONS
& INSCRIPTIONS**
www.raidlightrailfestival.fr

Pic Livre et le Musée de la Grande Chartreuse
Vous invitent à assister à une conférence

**« Quatre siècles de tourisme
à St Pierre de Chartreuse »**

Par Virginie BRUNELLOT

Dimanche 16 Avril 2023 à 15h30

Musée de la Grande Chartreuse (Correrie)

Entrée gratuite

PIC LIVRE

MUSEE DE LA GRANDE CHARTREUSE

Correrie GRANDE CHARTREUSE

SOM

durée 1H

**MC
2:**

Gabriel F.

**Le Jour J de
Mademoiselle B.**

théâtre à partir de 8 ans

23 avril 18h
Saint Pierre de Chartreuse
Salle des Fêtes

En partenariat avec l'association **PIC-LIVRE**
Réservations association.piclivre@gmail.com
chantal38.gonnard@gmail.com

MC2: Maison de la Culture de Grenoble
04 76 00 79 24 - alice.dezailes@mc2grenoble.fr
mc2grenoble.fr



**2
23**

Retrouvez tous les événement à venir sur :
chartreuse-tourisme.com/territoires/coeur-de-chartreuse/evenement/



FÊTES DE LA CHARTREUSE - PAGE 10 - 11

SAINT-PIERRE
DE-CHARTREUSE

L'Élixir Végétal, dont la recette sera définitivement fixée en 1764, est élaboré dans la pharmacie du Monastère de la Grande-Chartreuse par le moine et apothicaire renommé, frère Jérôme Maubec. Très vite apparaît comme une évidence le besoin de faire de ce puissant remède une boisson digestive agréable à déguster, sur la base des mêmes 130 plantes, fleurs, écorces, épices et baies. À partir de 1764, les moines débutent la commercialisation à dos de mulet auprès des villes de Savoie et du Dauphiné.

VISITE DE LA CORRERIE

- 📅 : Du 15 au 21 mai de 14h à 18h sauf le jeudi
- 📍 : La Correrie
- 💰 : 10€ pour les adultes
5€ tarif réduit

Comment vit un chartreux aujourd'hui ? Quelle est leur histoire ? Situé dans une ancienne dépendance du monastère, le musée vous invite à découvrir la vie hors du commun des chartreux : leur histoire, leur architecture, leur vie quotidienne...

À la fin de votre visite, les 19, 20 et 21 mai, une dégustation du cocktail vous sera proposée de 14h à 18h.

EXPOSITION TEMPORAIRE « ANTOINE SUBLET (1821-1897), PEINTRE AU SERVICE DES CHARTREUX »



- 📅 : Du 15 au 21 mai
- 📍 : La Correrie
- 💰 : Compris dans le billet d'entrée

Antoine Sublet se met au service de l'Ordre des chartreux durant les vingt dernières années de sa vie déployant son talent au sein des monastères. Des toiles



inédites qui n'ont jamais eu d'autres spectateurs que les moines.

VISITE GUIDÉE DE LA CORRERIE



© Pascal Flamant

📅 : 17 et 19 mai à 10h et 11h45
 📍 : La Correrie
 ? : Sur inscription
 € : 12€ pour les adultes
 5€ tarif réduit

10h : visite guidée
 « Chartreux, veilleurs silencieux »
11h45 : visite guidée
 « Les chartreux, de bergers à distillateurs, 900 ans d'histoire »

ATELIER ENLUMINURE



📅 : 17 et 19 mai à 10h30
 📍 : La Correrie
 ? : Sur inscription
 € : 10€ pour les adultes
 5€ tarif réduit

Venez découvrir le travail des moines copistes du Moyen Âge et réalisez une lettrine à la gouache que vous garderez en souvenir.

JEUX EN PLEIN AIR

📅 : 19 mai de 10h à 12h
 et de 14h à 18h

📍 : Place de l'église
 € : Gratuit

Molky, jeux de plateau, jeux en bois artisanaux : une multitude d'amusements !

Âge minimum : 5 ans

ATELIER LUDIQUE ZÉRO DÉCHET



📅 : 19 mai à 13h45
 📍 : Jardin du Père Truffaut
 € : Gratuit
 🧑 : Mountain Riders

Jeux autour de l'impact des déchets sauvages sur la biodiversité, des consignes de tri et la réduction des déchets.

Âge minimum : 5 ans

SPECTACLE ANCIENNES DISTILLERIES

📅 : 19 mai à 16h
 📍 : Jardin du Père Truffaut
 € : Gratuit
 🧑 : Les Passeurs d'Histoires

Spectacle sur les anciennes distilleries Chartreuse® en déambulation et interactif.

Âge minimum : 5 ans

INAUGURATION DE LA STÈLE DU 9^E CENTENAIRE

📅 : 19 mai à 18h00
 📍 : Jardin du Père Truffaut
 € : Gratuit

Inauguration de la Stèle du 9^e Centenaire, sculptée en 1984 à l'occasion des 900 ans de l'arrivée de Saint-Bruno en Chartreuse. Suivie d'un discours du Maire.

FANFARE

📅 : 19 mai à 18h15
 📍 : Jardin du Père Truffaut
 € : Gratuit
 🧑 : Conservatoire de Voiron

Concert en plein air avec apéritif et dégustation du cocktail.

MISE EN ROUTE DU FOUR À PAIN COMMUNAL

📅 : 19 mai à 19h
 📍 : Jardin du Père Truffaut
 € : Gratuit

Présentation du fonctionnement d'un four à pain communal traditionnel.

SPECTACLE MANDRIN SECRET

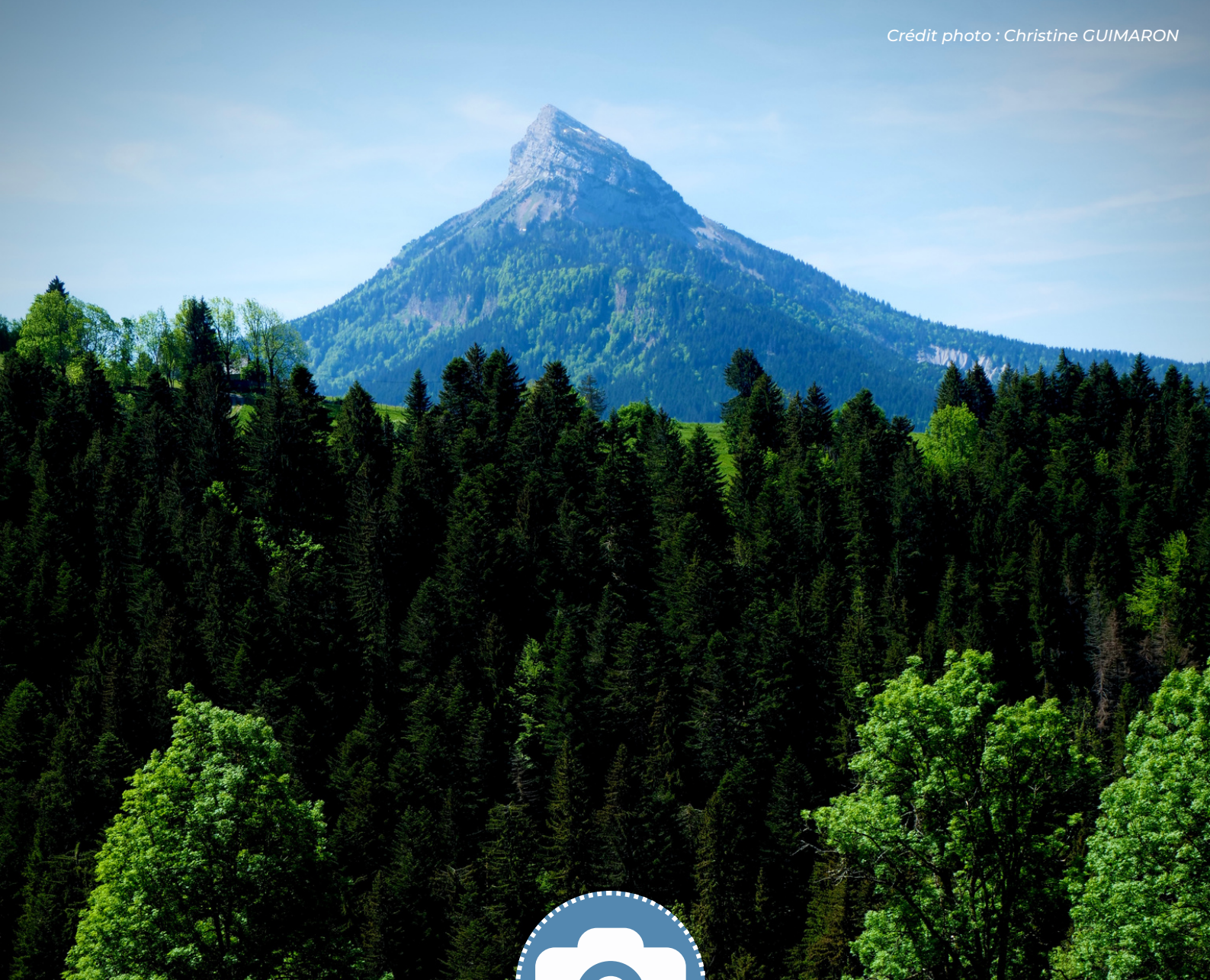
📅 : 21 mai 2023 à 16h
 📍 : Devant le musée Arcabas
 € : 10 Euros
 Tarif par groupe de 4 : 30 Euros
 ? : Sur inscription
 🧑 : Musée Arcabas, l'Autre Compagnie

Découvrez comment Mandrin, célèbre contrebandier bien établi en Chartreuse où il avait tous ses compagnons, est devenu agent secret de Louis XV.

INSCRIPTIONS SUR [FETESDELACHARTREUSE.FR](https://fetesdelachartreuse.fr)



Retrouvez l'intégralité du programme sur :
fetesdelachartreuse.fr/



Concours photos

*Aidez-nous à choisir la photo de couverture de la prochaine lettre municipale en nous envoyant vos photos sur le thème :
"Paysages de printemps de Saint-Pierre de Chartreuse"*

Pour participer à ces concours, envoyez vos photos par mail :
lalettre@saintpierredechartreuse.fr



Pour plus d'informations retrouvez le règlement sur :
saintpierredechartreuse.fr/journal-municipal

